

Nanyenya-Takirambudde, Peter. *Technology Transfer and International Law*. New York, Praeger, 1980, 190 p.

R. Joël Rahn

Volume 12, numéro 4, 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701290ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701290ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rahn, R. J. (1981). Compte rendu de [Nanyenya-Takirambudde, Peter. *Technology Transfer and International Law*. New York, Praeger, 1980, 190 p.] *Études internationales*, 12(4), 814–815. <https://doi.org/10.7202/701290ar>

Malgré l'excellente appréciation qui fut accordée à ce Prix de thèse, on ne peut pas ne pas relever certains développements inutiles qui feront sourire (?) plus d'un lecteur. Qu'il faille un enjeu quelconque pour qu'une Conférence se tienne, que le téléphone soit important dans la vie des États, que le déroulement de la Conférence ait tout avantage à se tenir dans un cadre spacieux et confortable, que l'État hôte doive mettre en place un dispositif de sécurité pour veiller à la protection des chefs d'États étrangers, voilà certes des données élémentaires qui ne commandent pas, à notre avis, les longues pages que l'auteur a pu leur consacrer. Le souci du détail, lorsqu'il est poussé trop loin, conduit souvent à la redondance et ultimement, à la conversation insipide. Exemple: « Une visite d'État » – lit-on à la page 291 – « comporte aussi une phase touristique qui consiste en une tournée effectuée par le Souverain étranger à travers le pays. Au cours de ce périple, le dignitaire étranger a l'opportunité de visiter des monuments historiques et des sites auxquels les événements passés ont imprimé une marque particulière (...). Enfin, il peut être donné au visiteur l'occasion de recevoir des honneurs et de prononcer des discours publics dont la portée politique est à la mesure de l'auditoire rencontré » (...). On pourrait ainsi relever, dans cet ouvrage, bon nombre de ces perles littéraires qui auraient sans doute agrémenté les journées à l'hôtel de Rambouillet mais qui s'avèrent suprêmement inutiles dans le cadre d'une recherche scientifique vouée à l'avancement de « l'étude des institutions des relations internationales ». Il est vrai que, parfois, la science progresse lentement.

Dans l'ensemble, et pour tout dire, il y avait là une matière intéressante pour un excellent article de revue. L'ouvrage pourra toujours plaire au journaliste épris passionnément des Conférences au sommet; il n'offre qu'un intérêt relatif et limité pour l'historien, le politologue, le juriste ou le diplomate.

J. Maurice ARBOUR

*Faculté de droit  
Université Laval*

NANYENYA-TAKIRAMBUDE, Peter.  
*Technology Transfer and International Law*. New York, Praeger, 1980, 190 p.

Cet ouvrage est un essai issu d'une thèse de doctorat relative au contexte légal, sur le plan international, du transfert de technologie. Dans un premier chapitre, on identifie le problème actuel de la distribution de la technologie avancée et on pose la problématique de l'essai: d'analyser comment le processus légal (l'établissement des principes de jugement légal et la loi qui en résulte) a répondu à la diffusion des techniques, et d'établir un cadre d'analyse des questions de politique légale dans ce domaine. Au deuxième et troisième chapitres, on identifie les éléments et du système de création et de transfert de technologie et du processus légal mais l'auteur se limite à une liste des éléments sans les structurer en termes de leur importance relative pour la dynamique de la diffusion.

Le chapitre quatre revise sommairement l'histoire des brevets et les droits de brevet dès le Moyen Age, l'évolution de l'aspect international à travers les Congrès de Vienne et de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, l'auteur n'a pas suivi l'évolution historique de la propriété intellectuelle jusqu'aujourd'hui et n'a donc pas commenté l'effet de nouvelles méthodes de distribution d'information sur les droits d'auteur ou « les droits de créateur ».

Le cinquième chapitre, décrit trop brièvement la réponse de quelques pays en voie de développement en termes de leurs lois et règlements touchant les brevets, mais ne se sert pas du cadre élaboré aux chapitres précédents. L'auteur a manqué de ce fait l'occasion d'intégrer la théorie et la pratique pour établir la pertinence de l'analyse.

Au chapitre six sont identifiées les philosophies économiques qui influent sur les conventions internationales et sur la résolution des conflits autour des transferts de technologie. Il faut souligner la faiblesse du principe du 'jeu nul' (zero-sum game) pris comme hypothèse de base de l'analyse. C'est un principe qui n'est pas adéquatement justifié par l'auteur et qui n'est pas accepté par les économistes libéraux.

C'est au chapitre sept où l'auteur commence à tirer des conclusions (souvent signalées maintes fois à l'avance). Dans une première section on identifie les critères d'appréciation des régimes légaux des droits de brevets en termes des principes tels le risque de perte dû à la nature « non dissipative » ou « non conservative » de l'information, la récompense 'juste', le 'droit naturel' de propriété, et le besoin de société d'exposer des idées nouvelles. De ces principes, l'auteur tire des propositions d'une saveur social-démocrate pour le contrôle de l'information sur les innovations. À part la nature non légale des propositions, on remarque que la réalisation des objectifs proposés n'est pas de tout discutée.

Aux chapitres suivants, l'auteur échappe aux contraintes de la Loi et entre dans une discussion des aspects socio-économiques de la technologie et du processus de transfert. Ses critiques de la conception de la technologie comme produit plutôt que comme processus, et ses prévisions des axes de développement de la technologie dans les pays en voie de développement sont valables en soi. On est heureux de rencontrer ici une perception de la nécessité des modifications sociales et culturelles pour faciliter le transfert de technologie.

Bien que l'auteur ait touché la plupart des idées courantes au sujet du transfert de technologie, il n'a pas réussi à intégrer les dimensions légales dans un argument qui touche l'efficacité et les modalités du transfert. L'auteur a limité la discussion aux droits de brevet sans avoir analysé ni les droits d'affaires ni les problèmes de la stabilité des régimes légaux. Malheureusement, le texte est très répétitif et pas assez bien structuré, au point où on peut se demander pourquoi il a été publié dans sa forme actuelle? Enfin, il faut remarquer que l'effort de rédaction est réduit au minimum, il y a beaucoup d'erreurs de langue et de dactylographie, et les références bibliographiques sont très rudimentaires ce qui compromet beaucoup l'utilité, même, marginale, de cet ouvrage.

R. Joël RAHN

Département de sciences de l'administration  
Université Laval

## AFRIQUE

CORNEVIN, Robert, *La République Populaire du Bénin: Des Origines Dahoméennes à nos jours*, Paris, Éd. G.P. Maisonneuve et Larose, 1981, 585 p.

En 1962, R. Cornevin publiait aux Éditions Berger-Levrault à Paris une *Histoire du Dahomey* de 532 pages. Deux ans plus tard, en 1964, Béatrice Olympio faisait un compte-rendu de ce livre dans *Études Dahoméennes*, juin 1964, no 2, pp. 111-114. Usant de son droit de réplique dans *Études Dahoméennes*, décembre 1964, no 3, pp. 123-125, M. Cornevin a écrit: « L'Histoire du Dahomey n'est pas l'affaire des seuls historiens, mais celle de tous les Dahoméens (professeurs, instituteurs, médecins, prêtres, pasteurs, fonctionnaires de tous ordres) c'est à eux qu'il appartient d'approfondir et de compléter la trame fragile, incomplète, grossière que nous avons difficilement tissée ». C'est donc avec un réel plaisir que nous acceptons, en tant que Béninois et historien, de faire le compte-rendu de son nouveau livre sur la République Populaire du Bénin.

Historien et Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-mer, R. Cornevin a séjourné dans le nord du Bénin en 1942 et en 1943. Il y est retourné à plusieurs occasions et a consacré à ce pays de nombreuses études dans différentes revues européennes et africaines.

Son livre se veut une histoire globale de la République Populaire du Bénin, depuis l'origine jusqu'à la Révolution du 26 Octobre de 1972. C'est une entreprise qui comprend de nombreuses difficultés parce que l'histoire globale est de plus en plus multidisciplinaire.

L'auteur commence par nous présenter le cadre géographique et humain: 224 pages très bien documentées. La tentative de regroupements des peuples et des royaumes du sud et du moyen Dahomey est très bien réussie. Les notes en bas de page sont significatives et témoignent de la volonté de l'auteur d'informer ses lecteurs.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à la pénétration européenne: des reconnaissances côtières aux comptoirs mar-